

10 décembre 2014 - 13 février 2015

LA CONCERTATION SUR LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS ET LE DISPOSITIF DE POINTS D'ÉCHANGES

Un second temps fort de dialogue

La DREAL Centre organise les études et la concertation de manière parallèle et continue. Cette démarche est marquée par deux temps forts d'échanges avec le public :

- Le premier a été organisé entre le 24 septembre et le 19 octobre 2012. Il a permis d'éclairer le choix du fuseau préférentiel fin 2012.
- Le second, objet du présent document d'information, doit préciser l'axe préférentiel de passage du projet et sa bande dite de 300 m.

Les objectifs

Les études et la concertation actuellement menées doivent favoriser l'identification et la comparaison, au sein du fuseau préférentiel :

- **DES SOLUTIONS DE TRACÉS** pour la nouvelle route ;
- **DES POINTS D'ÉCHANGES** entre le projet et les principaux réseaux routiers.

Cette démarche devra aboutir au choix d'un axe préférentiel pour le projet.

« Les avis des acteurs du territoire sur ces hypothèses éclaireront le choix d'un axe préférentiel pour le projet. Ensuite, une quatrième et dernière étape permettra d'étudier dans le détail cet axe préférentiel. Une bande de 300 m environ, centrée sur celui-ci, fera l'objet d'une enquête d'utilité publique début 2016. »



LETTRE

M 20 g
Date de validité :
13 février 2015
Ne pas affranchir

DREAL CENTRE

Numéro de libre réponse : 20284
45064 ORLÉANS

UN GARANT POUR LA CONCERTATION

La concertation et l'information du public se déroulent sous l'égide d'une personnalité indépendante : le garant.

Il est chargé de veiller au respect de l'information du public et au bon déroulement de la concertation jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Monsieur Jean-Yves Audouin, ancien membre de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) sur « l'accélération de l'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière », a été désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en tant que garant de la concertation et de l'information pour ce projet.



M. Jean-Yves Audouin,
garant de la concertation
et de l'information.

POURQUOI ET COMMENT CONTACTER LE GARANT ?

Le garant peut faciliter les échanges entre les participants, formuler d'éventuelles remarques et suggestions. Il ne se prononce pas sur le projet lui-même mais sur la concertation et l'information du public.

Toute personne qui le souhaite peut contacter le garant selon les modalités suivantes :



Par écrit

ADRESSE : Jean-Yves AUDOUIN,
5 av. St-Honoré d'Eylau, 75116 Paris

COURRIEL : utilisez le formulaire présent sur le site internet.
www.154-12.centre.gouv.fr/jean-yves-audouin.html

Le contact par courriel est à privilégier. Il vous permettra d'obtenir une réponse plus rapide. Dans le cas d'une demande nécessitant un certain délai de traitement, vous recevrez, dans un premier temps, une réponse d'attente, avant celle traitant le fond de votre demande.



Par téléphone

Il vous faudra communiquer au garant, par courriel, votre numéro de téléphone, accompagné de l'objet de votre demande. Le garant vous contactera en retour.



En rendez-vous

Vous pouvez également demander à rencontrer le garant de la concertation, en prenant un rendez-vous qui sera organisé en préfecture à Chartres ou en sous-préfecture à Dreux.

Par ailleurs, un guide de la concertation propose un certain nombre de principes de déroulement de la concertation afin qu'elle soit pleinement utile au public et au projet. Ce guide est disponible sur le site internet du projet : www.154-12.centre.gouv.fr.

Les communes concernées par le fuseau préférentiel

La DREAL Centre, en complément d'une large information du public, s'est attachée à concentrer ses principales actions de concertation au sein des communes les plus directement concernées par le passage du projet :

• EN EURE-ET-LOIR

Allainville, Allonnes, Beauvilliers, Berchères-Saint-Germain, Berchères-les-Pierres, Boissy-en-Drouais, Boisville-la-Saint-Père, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Challet, Champhol, Chartres, Cherisy, Dreux, Fresnay-l'Évêque, Garancières-en-Drouais, Garnay, Gasville-Disème, Gellainville, Lèves, Levesville-la-Chenard, Louvilliers-en-Drouais, Marville-Moutiers-Brûlé, Moutiers, Neuville-en-Beauce, Nogent-le-Phaye, Poissvilliers, Prasville, Prunay-le-Gillon, Sainte-Gemme-Moronval, Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Prest, Saint-Rémy-sur-Avre, Serazereux, Sours, Theuville, Trancrainville, Tremblay-les-Villages, Vernouillet, Vert-en-Drouais, Ymonville.

• DANS L'EURE

Drôisy, La Madeleine-de-Nonancourt, Marcilly-la-Campagne, Nonancourt.

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

Du 10 décembre 2014 au 13 février 2015, la DREAL Centre, maître d'ouvrage du projet, diffuse plusieurs supports d'information, met à disposition différents outils d'expression et propose différents moments d'échanges, afin de recueillir l'avis du public et des acteurs du territoire sur les hypothèses de tracés et le dispositif de points d'échanges. Le maître d'ouvrage souhaite ainsi pouvoir alimenter sa réflexion et éclairer le choix de l'axe préférentiel du projet.

Pour vous informer

- Le site internet du projet : www.154-12.centre.gouv.fr
- Le présent document d'information :
 - distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées par le fuseau préférentiel (voir liste page précédente);
 - mis à disposition dans les mairies des mêmes communes;
 - téléchargeable sur le site Internet du projet;
 - mis à disposition à l'accueil des réunions publiques.
- Le dossier de concertation :
 - consultable dans les mairies des communes concernées par le fuseau préférentiel;
 - téléchargeable sur le site Internet du projet;
 - mis à disposition à l'accueil des réunions publiques;
 - disponible sur demande formulée par écrit auprès de la DREAL Centre.

Pour vous exprimer

- Le coupon « lettre T » proposé dans le présent document.
- Les urnes mises à disposition à côté des expositions.
- Le formulaire d'expression présent sur le site du projet : <http://www.154-12.centre.gouv.fr/dreal-centre-maitre-d-ouvrage-du-projet.html>
- Par courrier : DREAL Centre - SDIT, 5 avenue Buffon, CS 96407, 45064 Orléans Cedex 2
- Par courriel : did.sditi.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Pour recevoir le dossier de concertation, merci d'adresser une demande écrite (e-mail ou courrier) à la DREAL Centre en indiquant votre nom, prénom et adresse postale.



Pour échanger

- 4 réunions publiques :
 - Le jeudi 11 décembre 2014 à 19h30, à Saint-Rémy-sur-Avre (Gymnase OSCAR, avenue du Pré de l'Église);
 - Le lundi 15 décembre 2014 à 19h30, à Ymonville (Salle des Fêtes, rue du Stade);
 - Le mardi 13 janvier 2015 à 19h30, à Dreux (CinéCentre, 5 place Champ de Foire);
 - Le vendredi 16 janvier 2015 à 19h30, à Chartres (CHARTREXPO, Salle SPIRE, rue Jean Mermoz).

Des permanences du maître d'ouvrage sont programmées par demi-journées sur les lieux d'expositions et suivant les horaires d'ouverture des mairies* :

- Mairie de Nonancourt
- Mairie de Saint-Rémy-sur-Avre
- Mairie de Saint-Lubin-des-Joncherets
- Mairie de Louvilliers-en-Drouais
- Mairie de Garncy
- Hôtel d'Agglomération de Dreux
- Mairie de Tremblay-les-Villages
- Mairie de Saint-Prest
- Mairie de Chartres
- Mairie de Sours
- Mairie de Boisville-la-Saint-Père
- Mairie de Fresnay-l'Évêque

SEMAINE 1 du 15 au 19 décembre 2014	(a-m) : après-midi ; (m) : matin				
	15/12	16/12	17/12	18/12	19/12
	a-m	a-m	a-m	m	m
SEMAINE 2 du 19 au 23 janvier 2015	19/01	20/01	21/01	22/01	23/01
	m	a-m	m	a-m	m
SEMAINE 3 du 02 au 06 février 2015	02/02	03/02	04/02	05/02	06/02
	a-m	a-m		m	a-m
SEMAINE 4 du 09 au 13 février 2015	09/02	10/02	11/02	12/02	13/02
	m	a-m	a-m	m	m

*Retrouvez les heures exactes des permanences sur le site internet du projet.

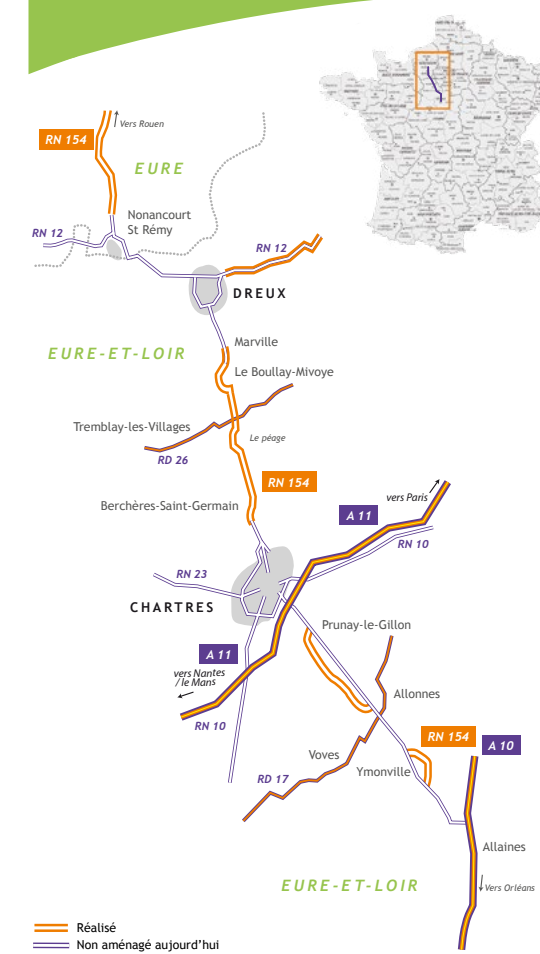
Directeur de la publication : DREAL Centre
Assistance à maîtrise d'ouvrage : Iris Conseil / Arcadis / Menscom
Conception / réalisation : Menscom / Studio graphique Kali
Impression : Prévost Offset - 56 000 exemplaires. Imprimé sur papier PEFC
Décembre 2014



RN 154 et RN 12 LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À 2X2 VOIES PAR MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE



La RN 154 et la RN 12 aujourd'hui



10 décembre 2014 - 13 février 2015 LA CONCERTATION EST OUVERTE S'informer et s'exprimer sur les hypothèses de tracés et le dispositif de points d'échanges

Entre l'autoroute A 13 et l'autoroute A 10, la Route Nationale 154 (RN 154) permet de relier Rouen à Orléans. Elle s'intègre dans un axe qui longe les contours de la région Île-de-France, en particulier pour le transport de marchandises. Passant par Évreux, Dreux et Chartres, elle tient également une place importante au plan local, en desservant les départements de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et du Loiret et en traversant les agglomérations et territoires.

Compte tenu du rôle joué par la RN 154 aux niveaux national, régional et local, le ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, a validé dès 1994 le projet de son aménagement à 2x2 voies au statut de route express. Depuis, des travaux successifs ont permis des améliorations locales, mais ils restent insuffisants pour répondre à l'enjeu global d'aménagement. Aujourd'hui, environ 60 km de l'itinéraire restent à réaliser essentiellement dans le département de l'Eure-et-Loir.

Après la tenue d'un débat public (12 octobre 2009 - 28 janvier 2010), la poursuite de l'aménagement et l'accélération de sa réalisation entre Allaines et Nonancourt par le recours à la concession ont été confirmées par la décision ministérielle du 25 juin 2010.

Conformément à cette décision, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre sous l'autorité du Préfet de région, maître d'ouvrage local du projet, conduit les études et la concertation. Après deux premières étapes conclues fin 2012 par le choix du fuseau préférentiel du projet, la DREAL soumet aujourd'hui à l'avis du public et des acteurs du territoire les résultats de son travail d'études sur les variantes de tracés et la localisation des points d'échanges. Les modalités de ce nouveau temps fort de la concertation sont présentées dans ce document. Chacun est invité à donner son avis.

www.154-12.centre.gouv.fr



25 JUN 2010 : LA DÉCISION DE MISE EN CONCESSION

Depuis 1994, 260 millions d'euros ont été investis sur fonds publics pour aménager progressivement à 2x2 voies la RN 154. Pour terminer cette mise à 2x2 voies, un investissement complémentaire d'environ 800 millions d'euros est encore nécessaire, ce qui conduirait, dans le cas d'un financement sur fonds publics, à attendre encore plusieurs décennies avant que l'aménagement ne soit terminé. L'État et ses partenaires ont donc cherché une solution permettant de raccourcir ce délai de réalisation.

À l'issue d'un débat public (12 octobre 2009 - 28 janvier 2010), le ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a, par décision ministérielle du 25 juin 2010, décidé de la poursuite de l'aménagement et de l'accélération de sa réalisation par le recours à la concession autoroutière.

La concession permet le recours à un partenaire extérieur qui :

- finance l'opération;
- réalise les travaux;
- exploite et entretient l'autoroute pendant la durée de la concession.

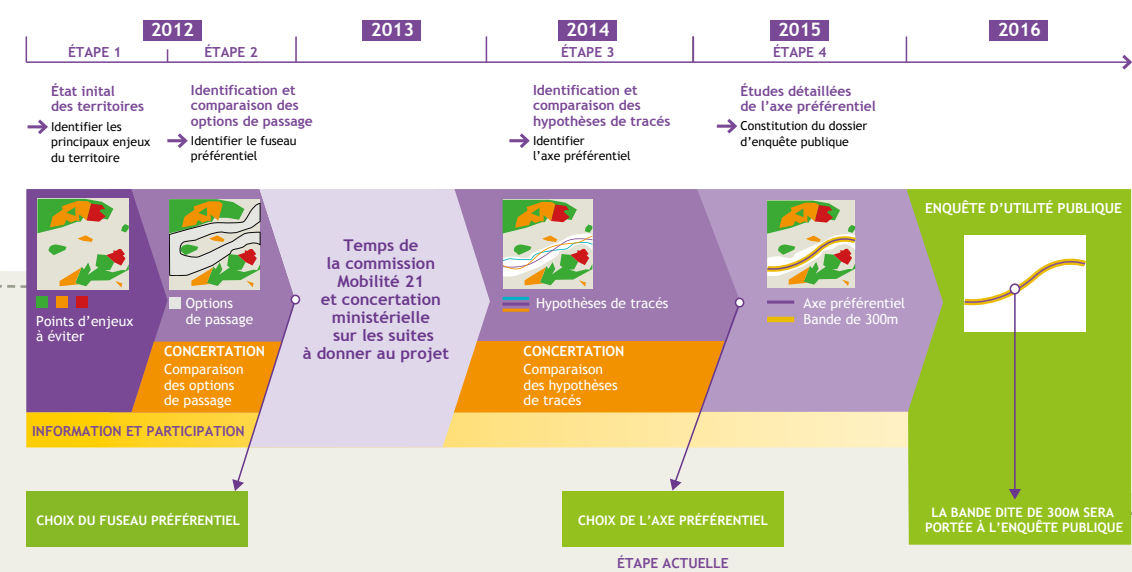
LE DÉROULEMENT DES ÉTUDES

4 étapes pour identifier un axe préférentiel

Depuis 2012 et conformément à la décision du 25 juin 2010, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre, en tant que maître d'ouvrage du projet, mène des études pour définir progressivement les caractéristiques du projet de mise en concession de la RN 154 et de son tronc commun avec la RN 12.

Ces études doivent aboutir, après l'identification d'un axe préférentiel pour le passage du projet, au lancement de l'enquête d'utilité publique début 2016. Lors de cette enquête, une bande de 300 m de large sera présentée. C'est au sein de cette bande que le projet sera réalisé.

La DREAL conduit actuellement l'étape 3 des études et de la concertation.



Un fuseau préférentiel choisi fin 2012

Les deux premières étapes d'études ont permis d'aboutir au choix, le 20 décembre 2012, par le préfet de la Région Centre, du fuseau préférentiel de passage du projet (voir carte). C'est sur la base de ce fuseau que les différentes solutions de tracés et de points d'échanges ont été étudiées.

LES TRACÉS ET LES POINTS D'ÉCHANGES PRÉSENTÉS À LA CONCERTATION

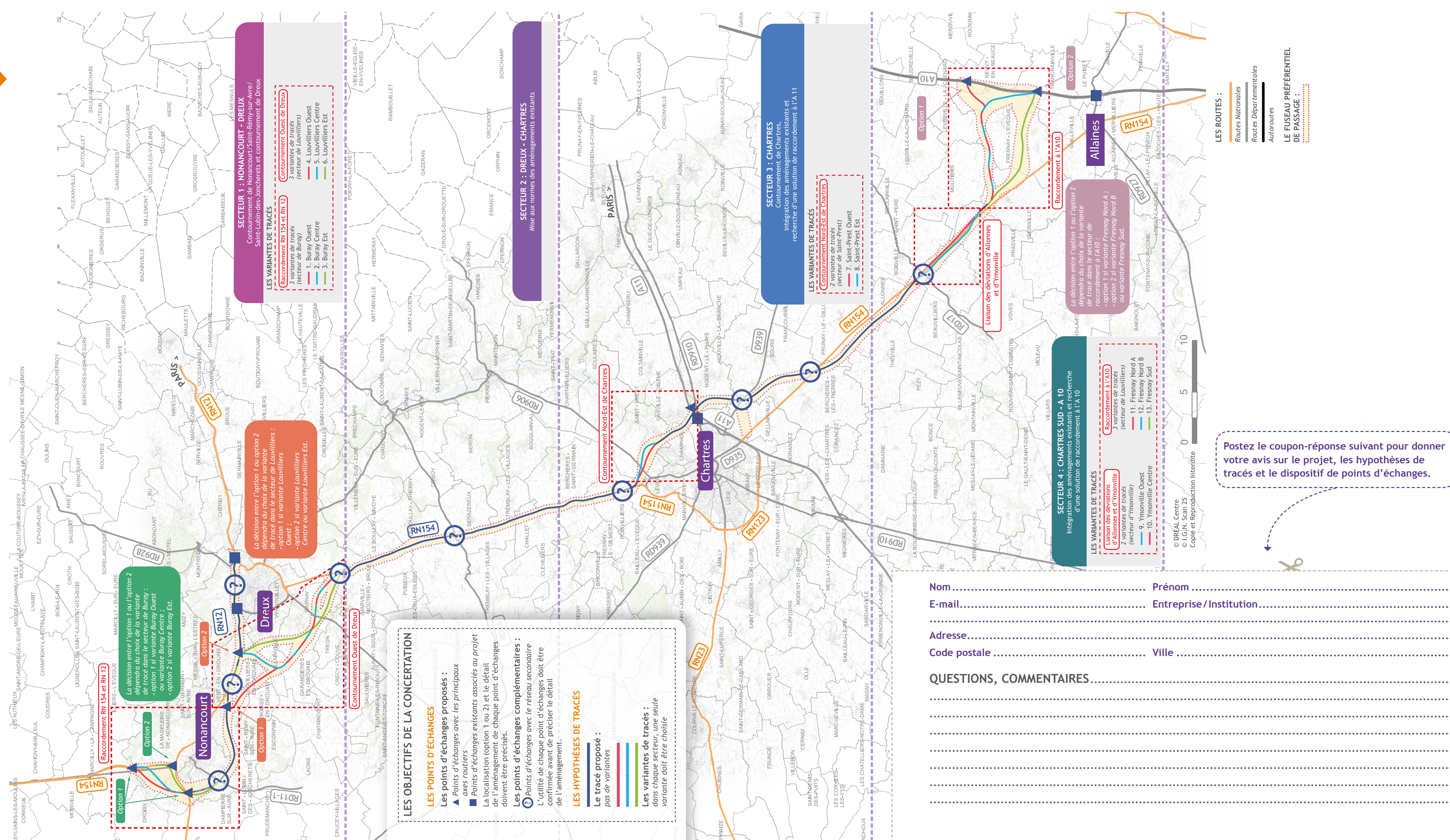
La concertation actuellement menée doit permettre de nourrir le choix d'un système d'échanges (composé de plusieurs diffuseurs et nœuds autoroutiers répartis tout au long du projet) et d'un tracé unique pour le passage de la nouvelle autoroute.

- Sur l'ensemble du projet, 5 secteurs comportent chacun entre 2 ou 3 variantes de tracés. Au total 13 variantes sont présentées à la concertation.
- Concernant les points d'échanges, l'étude de 14 diffuseurs et 5 nœuds autoroutiers est présentée. La concertation devra permettre de définir le dispositif le plus opportun en nombre et localisation.

Le choix entre les différentes solutions proposées doit s'opérer selon les critères suivants : conditions d'intégration dans le territoire, effets sur le trafic et coût.

Dans le dossier de concertation figurent tous les éléments d'appréciation des différentes solutions.

La page « Participez à la concertation » de ce document d'information indique comment consulter ou recevoir le dossier de concertation.



Postez le coupon-réponse suivant pour donner votre avis sur le projet, les hypothèses de tracés et le dispositif de points d'échanges.

Nom Prénom

E-mail Entreprise / Institution

Adresse

Code postale Ville

QUESTIONS, COMMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

LES ROUTES :

- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Autoroutes
- LE FUSEAU PRÉFÉRENTIEL DE PASSAGE

© DREAL Centre
© LGN - Scan 25
Copie et Reproduction Interdite

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

LES POINTS D'ÉCHANGES

Les points d'échanges proposés :

- ▲ Points d'échanges avec les principaux axes routiers
- Points d'échanges existants associés au projet

La localisation (option 1 ou 2) et le détail de l'aménagement de chaque point d'échanges doivent être précisés.

Les points d'échanges complémentaires :

- Points d'échanges avec le réseau secondaire

L'utilité de chaque point d'échanges doit être confirmée avant de préciser le détail de l'aménagement.

LES HYPOTHÈSES DE TRACÉS

Le tracé proposé : pas de variantes

Les variantes de tracés : une seule dans chaque secteur, une seule variante doit être choisie

SECTEUR 1 : NONANCOURT - DREUX
Concertation des hypothèses de tracés et de points d'échanges / Saint-Lubin-des-Sons et contournement de Dreux

LES VARIANTES DE TRACÉS

Raccordement RN 154 et RN 12

3 variantes de tracés (secteur de Bury)

1. Bury Ouest
2. Bury Centre
3. Bury Est

SECTEUR 2 : DREUX - CHARTRES
Mise aux normes des aménagements existants

LES VARIANTES DE TRACÉS

Contournement Nord-Est de Chartres

2 variantes de tracés (secteur de Saint-Près)

7. Saint-Près Ouest
8. Saint-Près Est

SECTEUR 3 : CHARTRES
Contournement de Chartres, intégration des aménagements existants et recherche d'une solution de raccordement à l'A 11

LES VARIANTES DE TRACÉS

Contournement Nord-Est de Chartres

2 variantes de tracés (secteur de Saint-Près)

7. Saint-Près Ouest
8. Saint-Près Est

SECTEUR 4 : CHARTRES SUD - A 10
Intégration des aménagements existants et recherche d'une solution de raccordement à l'A 10

LES VARIANTES DE TRACÉS

Liaison des déviations d'Alaines et d'Ymanville

2 variantes de tracés (secteur de Ymanville)

9. Ymanville Ouest
10. Ymanville Centre

La décision entre l'option 1 ou l'option 2 dépendra du choix de la variante de tracé dans le secteur de Bury :

- option 1 si variante Bury Ouest
- option 2 si variante Bury Centre
- option 3 si variante Bury Est.

La décision entre l'option 1 ou l'option 2 dépendra du choix de la variante de tracé dans le secteur de Saint-Près :

- option 1 si variante Saint-Près Nord A
- option 2 si variante Saint-Près Nord B
- option 3 si variante Saint-Près Sud.